

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/09/2021

Dossier complet le :

26/11/2021

N° d'enregistrement :

2021-5619

1. Intitulé du projet

Création du "hameau de Bournan" à vocation d'habitat - Ville de Saumur (49)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EDMP-CENTRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Samuel THOMAS

RCS / SIRET

8 7 9 7 6 9 1 3 1 0 0 0 1 9

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Surface de plancher : 3 731,1 m ² --> Non concerné Emprise au sol : 2 633,4 m ² --> Non concerné
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Défrichement d'environ 15 000 m ² de boisement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un lotissement sur des terrains définis en zone d'Orientations d'Aménagement et de Programmation dans le PLUi concerné.

Il s'agit de réaliser un ensemble de 50 logements environ et d'aménager les voiries, les espaces verts, les ouvrages de gestion de eaux pluviales. Les logements sont répartis comme suit :

- 36 logements intermédiaires
- 14 maison individuelles

Un déboisement partiel est envisagé afin notamment de réaliser les voiries et les futurs logements.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont de proposer de nouvelles possibilités de logements , en assurant une mixité d'accueil et une diversité de typologie de logements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

les principale phases du projet sont les suivantes :

- Défrichage partiel du boisement (1,5 ha sur 2,3 ha au global) et préservation de certains sujets au sein des parcelles et des futurs espaces verts.
- Terrassement (réalisation des voiries et mise en place des réseaux de viabilisation du site)
- Construction des bâtiments
- Réalisation des aménagements paysagers intégrant les ouvrages de gestion des eaux pluviales

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera fréquentée par les occupants des logements. le site pourra également être traversé d'est en ouest grâce au maintien d'un chemin vicinal existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les projets seront soumis :

- à autorisation de défrichement au titre du code forestier.
- à un permis de construire
- à la loi sur l'eau (rubrique 2150 relative à la gestion des eaux pluviales)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière globale (100% boisée)	21 000 m ²
Emprise des aménagements dont :	14 431 m ² dont :
- Bassin de gestion de EP	- 1 300 m ²
- Logements	- 2 634 m ²
- Stationnements	- 1 981 m ²
- Voiries	- 1 572 m ²
- Jardins et espaces verts	- 6 945 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route des bois de Bournan, Saumur
(49)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 10' 63" W Lat. 47 ° 23' 51" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non selon les données de l'INPN
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non selon les données de l'INPN
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui selon les données de la DREAL Maine et Loire - RD 347(22) de catégorie 2 présente à environ 300 m à l'ouest
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inscrit dans une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA), seuil de 10 000 m selon l'atlas des patrimoines. Toutefois, le site n'est intéressé par aucun des périmètres de cette rubrique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les investigations menées en octobre 2021 ont permis de mettre en avant l'absence de zone humide réglementaire au droit de l'assiette foncière concernée (voir annexes).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs PPRI intéressent la commune de Saumur, pour le Thouet et l'Authion, mais les terrains ne sont pas concernés par les zonages réglementaires associés. Un PPR mouvement de terrain intéresse la commune pour éboulements et chutes de pierres ou de blocs PPRI Thouet approuvé le 10/04/2008 ; PPRI Authion approuvé le 07/03/2019 ; PPRMvt Coteau approuvé le 03/03/2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non selon la DREAL des pays de la Loire (site BASIAS et BASOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saumur est classée dans la zone de répartition des eaux du bassin du Thouet selon les données de la DREAL des Pays de la Loire
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non selon les données de l'ARS des Pays de la Loire
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non selon les données de la DREAL des Pays de la Loire
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La « Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau » : cette zone constitue à la fois une zone Natura 2000 au titre des Directives Habitat (ZSC) et Oiseaux (ZPS). Elle est située à plus de 3,5 km au Nord-Est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche site classé (château de Bagneux et son parc) se situe à plus de 1 km au Nord-Est du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé à partir du milieu naturel. Le projet, en phase chantier et en phase d'exploitation, consommera de l'eau potable, à partir du réseau d'adduction d'eau communal ou intercommunal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des travaux de terrassement seront réalisés en déblais-remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un déboisement est envisagé en période de moindre impact (période automnale). Des sujets arborés seront conservés dans le cadre du projet, afin de conserver une allure boisée. Une partie du boisement sera aussi préservée. 3 arbres pouvant accueillir des chiroptères, avec une potentialité faible (2) ou modérée(1), seront détruits.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une consommation d'espace forestier est attendue, à hauteur d'environ 1,5 ha. Elle fera l'objet d'une compensation au titre du code forestier. Cette procédure sera déposée en même temps que le dépôt du permis de construire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) de la ville de Saumur, le risque de transport de matières dangereuses est identifié. La RD 347 est identifiée comme concernée par ce risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques identifiés à l'échelle de la commune (inondation et mouvement de terrain) n'intéressent pas le site du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	il est attendu des déplacements supplémentaires liés aux véhicules des particuliers occupant les logements. La connexion viaire au réseau existant fera l'objet d'un aménagement en conséquence pour sécurisé ce carrefour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance sonore significative n'est attendue hormis lors des opérations ponctuelles de gestion de la végétation et des bruits de voisinage. Le projet n'est pas compris dans la bande d'impact sonore de la RD 347.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fera l'objet d'éclairages de la voirie
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la D347 d'où le lotissement sera accessible fait l'objet d'éclairages de voirie
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les eaux pluviales de toiture et de voiries feront l'objet d'une gestion par infiltration dans la mesure du possible.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées domestiques seront rejetées dans le réseau communal de type séparatif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les activités projetées engendreront des déchets de nature diverse : -déchets de type ménager (restes alimentaires...) -déchets végétaux (entretien des espace verts de la commune et du site) -bois et métaux (CTM) Ces déchets suivront les filières de traitement ou de recyclage.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic archéologique sera réalisé afin de lever les éventuels enjeux sur cette thématique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage du sol sera partiellement modifié compte tenu de la nature du site actuel qui n'est pas aménagé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Non dans un rayon de 5 km autour du projet (projet année 2020 et 2021).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet sont les suivantes :

- volet paysage et biodiversité : préservation d'une partie du boisement et de certains sujets à enjeux (gîtes potentiels de chiroptères notamment) au droit des parcelles, des espaces verts et des abords
- évitement temporel des périodes à enjeu
- gestion raisonnée des espaces verts, et des éclairages afin de favoriser la biodiversité, et évitement de tout traitement phytosanitaire
- mise en place de nichoirs, gîtes et habitats pour les espèces à enjeux identifiées
- Valorisation du bois mort ou coupé

- réduction des incidences hydrauliques par la mise en place de surfaces perméables qualitatives au droit de certaines aires de stationnement
- régulation des eaux de ruissellement par l'intermédiaire d'ouvrages dédiés en privilégiant l'infiltration

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

7. Définition des enjeux écologiques et étude zone humide (SOCOTEC, novembre 2021)

9. Engagement et signature

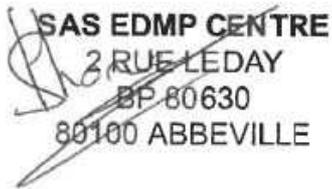
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Tours

le, 24/11/2021

Signature


SAS EDMP CENTRE
2 RUE LEDAY
BP 80630
80100 ABBEVILLE